

Gestion des personnels 1^{er} degré

Nouvelle application de gestion de la suppléance et du remplacement

Depuis le 20 avril, le pôle remplacement utilise une nouvelle application de gestion de la suppléance et du remplacement.

1. Ce qui change pour les remplaçants

■ Génération automatique des arrêtés d'affectation

Chaque mission de suppléance donnera lieu à un arrêté d'affectation, automatiquement intégré au dossier de l'agent.



Académie de TOULOUSE
Direction des services départementaux de l'éducation
nationale de la Haute Garonne

Avis de suppléance

ABSENCE	
Enseignant absent :	M. FRED MARCI
Grade :	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE
Période absence :	Du 02/02/2026 Matin au 06/02/2026 Après-midi
Établissement :	0310722S - Ecole primaire publique Chemin Saint-Papoul 31450 ODARS 0514141414
Niveau :	CE1, CE2
Circonscription :	0311103F - Circonscription d'inspection du 1er degré de Labège Avenue de l'occitane 31670 LABEGE 0514141414 ien@ac-toulouse.fr

REPLAÇANT	
Enseignant remplaçant :	Mme CHRIS PLOUTELLE
Établissement de rattachement :	0310863V - Ecole élémentaire publique Henri Puis Rue des Sports 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

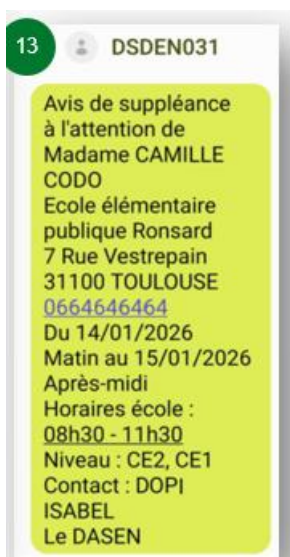
SUPPLÉANCE	
Période suppléance :	Du 02/02/2026 Matin au 06/02/2026 Après-midi (9 demi-journées)
Horaires de l'école :	lun. (08h45-12h00 : 14h00-16h00) mar. (08h45-12h00 : 14h00-16h00) mer. (08h45-12h00) jeu. (08h45-12h00 : 14h00-16h00) ven. (08h45-12h00 : 14h00-15h45)

Fait à Toulouse le 26/01/2026

■ Notification des affectations

Un avis de suppléance sera systématiquement adressé :

- au remplaçant,
- à son école de rattachement,
- à l'école d'affectation.



■ Modalités d'information

Dans un premier temps, les gestionnaires continueront à contacter les remplaçants par téléphone.

En parallèle, les affectations seront également transmises **par mail ou SMS**, pour une information plus rapide et sécurisée.

■ Indemnisation (ISSR)

L'ISSR sera désormais automatisée, sur la base des affectations enregistrées dans iProf.

Un état mensuel continuera d'être transmis aux agents.

■ Cas particuliers

- Pour les remplacements longs sur une même école (affectation à l'année avec périodes successives), la dernière période ne donnera pas lieu à ISSR. Des frais de déplacement seront alors pris en charge via **Chorus-DT**.
- Les missions ne relevant pas de la suppléance (renforts, tuilages, etc.) feront également l'objet d'une indemnisation via **Chorus-DT**.

2. Ce qui change pour les écoles

- Les **écoles de rattachement** auront désormais une visibilité sur les écoles d'affectation des remplaçants qui leur sont rattachés.
- Les **écoles d'affectation** seront informées **en temps réel** de l'arrivée d'un remplaçant.

3. Un outil en évolution

Notre académie fait partie de la première vague de déploiement de cet outil.

Des évolutions sont prévues à court terme, et d'autres améliorations seront progressivement apportées d'ici 2028.

Vos retours sont précieux : n'hésitez pas à nous faire part de vos observations et suggestions.

Contact : cellule remplacement – Julie BOYER / Camille VITRY

Mail : remplacements.ia19@ac-limoges.fr

Tél : 05 87 01 21 27 et 05 87 01 21 28